



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 70319

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dégradations volontaires d'équipements publics dans certaines villes. Il semble que les incendies successifs et les attaques répétées contre des équipements publics dans certaines communes ne soient pas seulement l'effet de la dégradation sociale de certains quartiers. Le saccage ciblé et symbolique de quelques équipements apparaît non comme le fruit d'une petite délinquance spontanée mais comme le résultat d'actes réfléchis et calculés. Ces destructions interviennent souvent lorsqu'un lieu sensible a été investi par la police et pleinement sécurisé comme la gare de Sevrans-Beaudottes sur la commune de Sevrans. De tels événements laissent penser que des noyaux durs de la délinquance qui prospèrent dans les quartiers dégradés en exploitant la misère n'ont pas intérêt à voir reculer une insécurité quotidienne qui constitue leur milieu naturel. Il est bien évident que tant que persistent les trafics de ces noyaux durs de délinquance, qu'on pourrait appeler les « caïdats » locaux, (petits caïds ou mafias locales), le travail en profondeur de prévention et d'éducation développé par les collectivités ne peut donner tous ses effets. Il lui demande quelles sont les études et les analyses éventuelles de son ministère sur ce sujet et si des initiatives sont prises pour traiter de manière particulière ces noyaux durs de délinquance. Il souhaite savoir quelles mesures sont prises pour en venir à bout.

Texte de la réponse

Les agissements délictueux de bandes localement implantées dans des secteurs sensibles et le sentiment d'insécurité qu'elles génèrent font l'objet d'une attention particulière des services de police et de gendarmerie. Ainsi, dès janvier 2001, des actions répressives ciblées ont été mises en place dans neuf départements, particulièrement concernés par cette forme de criminalité, dont celui de la Seine-Saint-Denis. Ces actions constituent le cadre opérationnel d'un engagement commun des différents services de la police nationale pour l'identification des délinquants à l'origine des violences urbaines et des trafics générateurs d'économie souterraine. Elles sont décidées à partir d'objectifs précis, qui prennent en compte le type d'infractions à combattre et leur spécificité, le secteur géographique de commission, et engagent en les combinant des moyens des divers services de police. En Seine-Saint-Denis, des actions ont été engagées sur quatre sites identifiés. Elles ont permis le démantèlement de plusieurs trafics de drogue, la résolution de quinze vols à main armée et l'interpellation de cinquante-deux personnes. Les investigations se poursuivent. Compte tenu de leur efficacité, les opérations ciblées ont été généralisées par circulaire du ministre de l'intérieur et de la ministre de la justice en date du 5 septembre 2001 à l'ensemble des départements touchés par ces formes de criminalité. Ces nouvelles actions sont déterminées conjointement par les préfets et les procureurs de la République, à partir des travaux préparatoires d'enquête réalisés non seulement par les services de police et de gendarmerie mais également par les autres administrations de l'Etat appelées à collaborer dans la réalisation des objectifs. Le plan d'action renforcée de lutte contre la violence que le ministre de l'intérieur a défini en novembre 2001 a d'ores et déjà étendu à cent sites ces actions de lutte contre la délinquance. Par ailleurs, la généralisation de la police de proximité qui s'achèvera en juin 2002, le renforcement du partenariat grâce à l'association des maires aux actions de prévention et de lutte contre la délinquance, réaffirmée par la loi sur la sécurité quotidienne,

confirment la volonté de lutte sans concession contre cette forme de criminalité. Enfin, 2001 a vu la réalisation de la troisième et dernière vague de fidélisation des unités mobiles dans les vingt-six départements les plus sensibles. En Seine-Saint-Denis, deux détachements d'intervention à résidence de CRS participent activement, depuis décembre 2000, à la lutte contre la délinquance et au maintien de l'ordre public.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70319

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7024

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1300